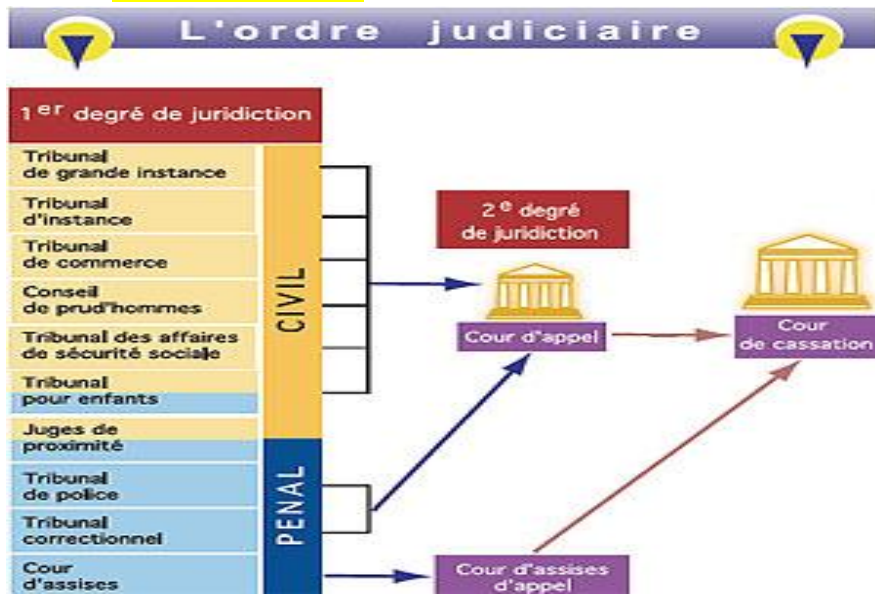


## Connaître la Justice Française.

En France, il existe deux types de justice :

- **L'ordre judiciaire** regroupe l'ensemble des tribunaux de la **Justice civile** (qui juge les litiges entre les individus et les affaires spéciales) et de la **justice pénale** (qui juge les infractions à la loi).
- **L'ordre administratif** qui est saisi pour les affaires engageant la responsabilité de l'état. (Non étudié dans ce cours).



Q1 : Montrez que l'ordre judiciaire se divise en deux sortes de justice :

Q2 : Quel droit fondamental de tout justiciable le schéma met-il en évidence ?

<http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/lordre-judiciaire-10033/>

Q 3: En utilisant le schéma ci-dessous et les informations du site internet complétez le tableau ci-dessous en trouvant le nom des tribunaux et leurs compétences.

Justice civile :		Justice Pénale.	
Tribunal :	compétences :	Tribunal :	Compétences :
Juges de proximité		Juge de proximité :	
Juridictions spéciales :			
Tribunal :	compétences :		
Conseil des Prud'hommes :			
Justice des mineurs			
Justice civile		justice pénale	
		Tribunal pour enfants :	